

## Mandat de Poste International pour le Congo ou le Burundi.

Par Daniel Goffin



C'est un peu par hasard que je suis entré en possession d'une quantité importante de fragments de « Mandat de Poste International » expédié dans le monde en l'année 1951.

Mille fois hélas, le propriétaire précédent avait trouvé que les documents prenaient beaucoup trop de place et il avait donc décidé de réduire le volume de cette collection en sectionnant le document à hauteur des timbres-poste.

Si au point de vue marcophilie j'ai rencontré un grand nombre d'oblitérations de très bonne qualité, les tarifs sont quelques fois amputés d'une ou plusieurs valeurs.

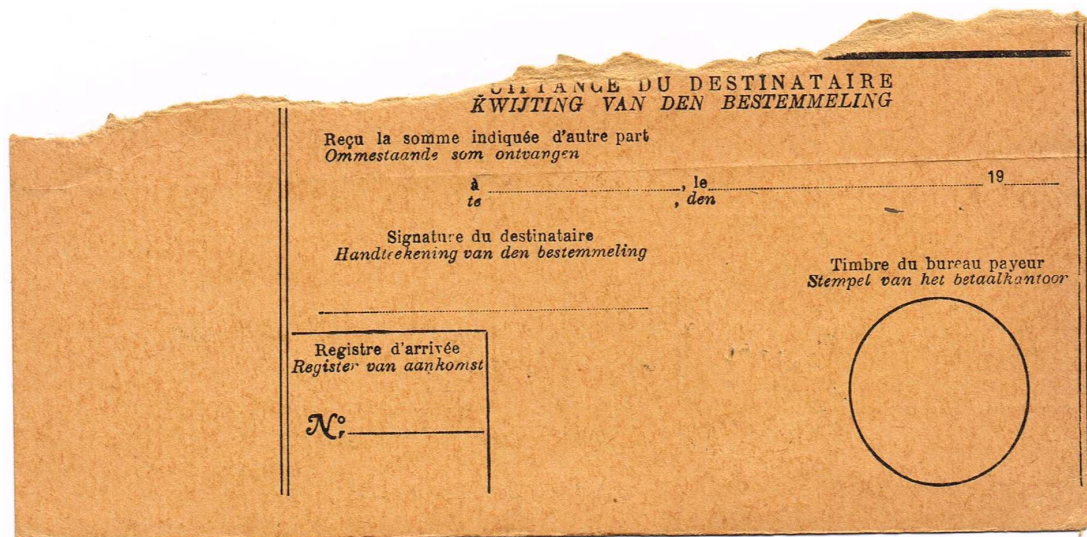
Dès lors, il faut se rendre à l'évidence que ces fragments n'ont pas de grande valeur philatélique.

Cependant, les mandats adressés au Congo ou au Burundi ont particulièrement retenu mon attention car certains portent des inscriptions particulières.

Tout d'abord, plus de 70% des expéditeurs ont choisi d'adresser le mandat en service aérien probablement afin de faire parvenir la somme indiquée plus rapidement.



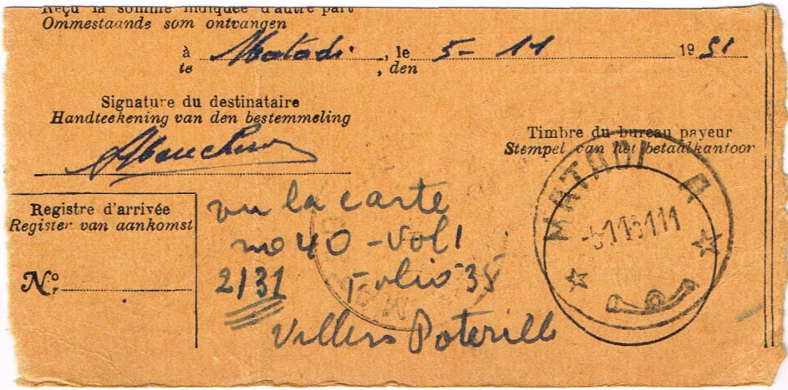
Ensuite, je me suis intéressé au verso des documents car ceux-ci disposent d'une quittance réservée au destinataire justifiant le lieu et la date d'encaissement.



La majorité des documents sont signés par le destinataire et bénéficiaire du mandat, mais en l'absence d'une pièce d'identité le paiement ne pouvait s'effectuer.

Dès lors, il y avait lieu de présenter tout document attestant l'identité exacte du signataire.

## Les Congolâtres



Dans le cas présent, le préposé du bureau de Matadi s'est vu présenter une attestation délivrée par la commune de Villers-Poterie, justifiant l'identité du bénéficiaire de l'indemnité.



Pour le document suivant, la bénéficiaire étant absente, la supérieure du couvent, Sœur Wenceslas Destrebecq signe le reçu et la somme est payée « entre les mains de leur maître », le dénommé César.

Enfin le dernier document, certainement le plus intéressant, nous précise que le destinataire est illettré et que l'indemnité lui a été versée en présence de deux témoins : M<sup>r</sup>Béli François et Basile Henri. Sous les deux signatures, on remarque que le bénéficiaire a apposé une empreinte de son pouce. Cependant, il y a lieu de remarquer que trois oblitérations différentes sont apposées sur le document. L'oblitération de Stanleyville 1G porte la date du 12-3-1951, celle de Stanleyville 2 du 3-4-1951 et enfin la dernière le 4-4-1951 également de Stanleyville. Les deux premières oblitérations ont été annulées par un crayon bleu à l'aniline et, fait assez rare au Congo, ont été justifiées par la marque manuscrite « Timbré par erreur ».





**SUMMARY:**

The author is studying a series of Belgian Congo postal forms which are rarely found. Despite the fact that they are partially cut, nevertheless they are still very interesting. These international postal orders allow people to send money abroad via the postal service. The postmarks used and various annotations make them interesting and worth researching. What about a signature using a fingerprint from an illiterate indigenous person .....

**SAMENVATTING:**

De auteur beschrijft een aantal postformulieren van Belgisch Kongo die men niet vaak ontmoet; hoewel zij gedeeltelijk afgesneden werden, blijven ze niet minder leerzaam. Deze internationale postmandaten maken het mogelijk om geld via de post in het buitenland te verzenden. De gebruikte postmerken en de diverse aanwijzingen maken deze documenten interessant en zijn op te zoeken. Kijk al naar de ondertekening met zijn vingerafdruk van een analfabetische inheemse geadresseerde ...